Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 029-212900161-20261008-20261008-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de BRASPARTS, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Valérie BESNARD, MAIRE

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil municipal : 03 octobre 2026

PRESENTS : Valérie BESNARD – Guy DENIEL – Alexandre CROCHET – Lindsay COMBAULT – Vincent SERDOBBEL – Eric LE BRAS – Camille DROFF – Michel MORVAN-CHATELIER – Charlotte DARMOIS – Estelle FAVENNEC – Anne ROLLAND – Yves LE MOAL – Ludovic RIOU – Lorinne ANSQUER.

EXCUSÉE : Sylvie LE QUEAU (procuration à Lorinne ANSQUER).

Monsieur Ludovic RIOU a été élu Secrétaire de séance.

OBJET : DEVIS DE VOIRIE - COLAS

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que des travaux de voirie (tampons Traffic intense) sont prévus. Plusieurs organismes, dont la collectivité, vont se partager le montant du devis d'un montant de 32 240 € HT. La Commune de BRASPARTS a aussi une part à payer.

Madame le Maire explique que pour ces dépenses de voirie, Monts d'Arrée communauté prend en charge 9 850 € HT, la Colas 9 335 € HT et qu'il resterait donc un montant de **13 055,00 € HT**, pour la Commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la Maire a signé le devis de COLAS pour les travaux de voirie (tampons) pour un montant de **13 055,00 € HT**.

Pour copie conforme au registre,

LA MAIRE — LE SECRÉTAIRE

Valérie BESNARD — Ludovic RIOU

Certifié exécutoire par le président compte-tenu de sa réception en Préfecture